

Financière de Tubize SA
Allée de la Recherche, 60, 1070 Bruxelles
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 28 AVRIL 2023
RESULTAT DES VOTES

Résolution	Nombre d'actions pour lesquelles des votes Ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces actions	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE	Nombre d'abstentions	% Approbation
Approbation du rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022	31.302.523	70,32%	31.302.523	31.301.867	560	96	100,00%
Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,86 par action	31.302.523	70,32%	31.302.523	31.301.865	52	606	100,00%
Décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022	31.302.523	70,32%	31.302.523	31.200.645	101.782	96	99,67%
Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022	31.302.523	70,32%	31.302.523	31.302.375	52	96	100,00%
Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Evelyn du Monceau pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2027	31.302.523	70,32%	31.302.523	31.142.357	160.070	96	99,49%
Renouvellement du mandat d'administrateur de la société AVO Management BV, représentée par Madame Annick Van Overstraeten, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2027	31.302.523	70,32%	31.302.523	31.269.110	33.317	96	99,89%
Confirmation que la société AVO Management BV, représentée par Madame Annick Van Overstraeten est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci répondant aux conditions d'indépendance du Code des sociétés et des associations et du Code de gouvernance 2020.	31.302.523	70,32%	31.302.523	31.301.867	560	96	100,00%
Approbation de la nomination à la fonction d'administrateur de la société BLTB srl, représentée par Monsieur Charles-Antoine Janssen, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2027	31.302.523	70,32%	31.302.523	31.144.247	158.180	96	99,49%